

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 16 NOVEMBRE 1998

Sur convocation régulièrement adressée par les présidents de la section Rugby du Peyrehorade-Sports, se sont réunis les membres du Conseil d'administration de la Section Rugby du Peyrehorade- Sports le lundi 16 Novembre 1998 à 20h00, à la Maison du Rugby, Stade Municipal de Peyrehorade.

Après contrôle et pointage, on constate qu'étaient présents: Messieurs: JEAN BAHUS, JEAN-LOUIS BAREIGTS, ALAIN BLUTEAU, FRANÇOIS CLAUDE, FRANÇOIS COULINET, PIERRE DABADIE, GASTON DUBOIS, JEAN-LOUIS DUBOUÉ, JEAN-PIERRE DUVERT, MICHEL ETCHEVERRIA, MICHEL HAYEDOT, MICHEL LAHET, MICHEL HERRAN, JEAN-PAUL LARRAN, RENÉ LARRIEU, JEAN-LUC LAUSSUCQ, ALAIN MAGES, MARCEL MAILHARROU, MICHEL NAVARRE, GÉRARD NOURRY, JEAN NOVION, MARC PÉDUCASSE, GILBERT POT, ROBERT SABAROTS, HENRI VERGEZ, PAUL VERGEZ.
Excusés: Madame LORRAINE LALLEMAND, Messieurs HENRI DABADIE, JACQUES LAFARGUE.

Autres absents: Messieurs GÉRARD BAYLE, CLAUDE BIGNALET, JEAN CADAUGADE, ROBERT DARRIEUSSECQ, MICHEL DESTANDEAU, JEAN-JACQUES DUFOURG, JACQUES LABORDE, YVES LAJUS, GUY LESBATS, YVON RAYMOND.

A 20h07, le Président François Coulinet annonce que le quorum est atteint avec: 26 présents sur 39 membres, 3 excusés et 10 absents.

Le Conseil d'Administration peut alors siéger.

Il remercie les membres présents de venir porter leur concours à la bonne marche de la section Rugby.

Ces formalités accomplies, la séance est ouverte sur le premier point de l'ordre du jour proposé.

CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF entre l'U.S. DAX et le PEYREHORADE-SPORTS Rugby.

L'idée est partie de l'US DAX qui gère une équipe de l'Élite.

Le Peyrehorade-Sports a été invité à plus de quatre réunions à l'US DAX avec le bureau actuel.

L'idée est de se rapprocher car beaucoup de bons joueurs quittent la région. De plus, il faut envisager de créer un Centre de Formation dont le lieu reste à définir.

Cette convention de partenariat est valable pour une durée de un an.

Son renouvellement devra faire l'objet d'une nouvelle signature en début de chaque saison.

Tous les administrateurs présents ont pu prendre connaissance de la Convention de Partenariat

Sportif.

Les conversations s'animent quelques minutes.

Michel Navarre demande à l'assemblée si, dans une réflexion générale, l'ensemble du Peyrehorade-Sports ici présent est plutôt favorable, sur le fond, à la proposition venant de nos voisins dacquois.

François Coulinet lui répond que pour connaître le fond, il faut lire les formes contenues dans la proposition de la Convention.

Les discussions reprennent quelques instants.

Gaston Dubois répond alors qu'on y est, dans l'ensemble, plutôt favorable, ici, à la section Rugby.

François Coulinet commente longuement cette Convention et précise l'Article 11. Les relations entre les clubs et les joueurs seront, selon lui, nécessairement renforcées par des écrits, voire des contrats.

Une longue discussion s'engage pour expliquer, en définitive, que cette convention est destinée à protéger nos clubs contre les départs lointains des meilleurs joueurs.

Parmi les idées évoquées, on peut relever : « Au bout d'une année, on aura une expérience de cette Convention. Saint Paul les Dax est plutôt favorable à cette convention. Tyrosse se réunit, comme nous...»

Concernant l'Article 12, sur le centre de formation, François Coulinet précise que le Centre de Formation (qui sera une obligation pour l'Élite 1) peut se faire sous plusieurs formes.

Gaston Dubois montre beaucoup d'intérêt sur son fonctionnement, sur ses coûts, et s'interroge sur le fait que beaucoup de joueurs fréquentent divers lycées. De ce fait, il considère que ce centre ne pourra fonctionner correctement qu'avec l'aide du département(?).

Il souligne que ce partenariat semble plus favorable à notre club qu'à l'US Dax.

François Coulinet précise que la « Société à objet Sportif » de Dax renonce à faire participer financièrement les clubs partenaires.

Gaston Dubois ajoute qu'ils veulent attirer du public le samedi : « C'est avant tout un contrat moral. Ceci nous protège...»

Le projet de Convention de Partenariat Sportif est soumis au vote à 20h45. Il est adopté avec 23 voix et 3 abstentions.

Ce premier point de l'ordre du jour ayant été minutieusement examiné et adopté, la séance se poursuit avec le second point de l'ordre du jour.

PROJET D'ACHAT D'UNE LICENCE IV

Jean-Louis Bareigts prend la parole pour proposer à la Section Rugby d'acheter une Licence IV.

Ce projet nécessite de se mettre en conformité avec la réglementation.

Lieux d'implantation possibles:

- Salle d'Aspremont. Peu fréquenté, usage occasionnel, l'entrée devrait se faire par la porte des

cuisines pour respecter la distance minimale de séparation réglementaire avec l'entrée de la piscine voisine.

- Club House : les services des douanes ont indiqué qu'il faudrait clôturer l'accès vis-à-vis du stade, englobant le portail. Il faudrait que cette clôture arrive à la terrasse couverte afin d'être indépendant du stade. La distance par rapport au collège est suffisante.

Gaston Dubois demande s'il ne devrait pas y avoir à respecter une plus grande distance par rapport au stade.

François Coulinet répond «A priori, non ». Il faudra faire préciser cette contrainte éventuelle par le service des douanes.

Jean-Louis Bareigts propose de voter sur le principe d'une installation au Club House, puis d'approfondir la réglementation avant d'aller plus loin.

Coût estimé de cette licence : 60 000 F. La valeur de cette licence IV se récupère à la vente.

François Coulinet évoque la nécessité de souscrire un emprunt lié à cette décision.

Emprunt sans caution au taux de 6.15 % pour un capital de 80000 F. Échelonnés sur 84 mois, les remboursements seraient de 1174,45F par mois. La Section Rugby n'a pas d'emprunt en cours.

Pierre Dabadie demande quels sont les frais à prévoir pour le (ou les) remboursement(s) anticipé(s) partiel(s), ou le remboursement total de la dette.

François Coulinet répond que la banque ne nous a pas répondu à ce sujet. L'achat devra donc se faire après avoir examiné toutes les possibilités réglementaires.

Le projet d'achat d'une Licence IV au moyen d'un prêt bancaire est soumis au vote à 21h10. Il est adopté à l'unanimité des 26 votants.

Ce second point de l'ordre du jour ayant été minutieusement examiné et adopté, la séance se poursuit avec le troisième point de l'ordre du jour.

EXAMEN DES QUESTIONS DIVERSES

François Coulinet rappelle les décisions de l'Assemblée Générale du 17 Juillet 1998:

Le Conseil d'Administration sera réuni au moins deux fois dans l'année. Il est prévu une autre réunion, en principe en Janvier 1999. Les membres devront tous être présents.

Chaque membre se doit d'acheter sa carte de Membre Honoraire ou prendre une Carte de Dirigeant. Il faudra décider à l'avenir de rayer les éternels absents.

Paul Vergez a annoncé qu'il est démissionnaire à l'issue de la présente assemblée.

Alain Mages demande la rénovation des rampes de gaz des cuisines, de façon à sécuriser les trépieds entre autres....

Les discussions concernant ce troisième point de l'ordre du jour ne seront pas soumises à un vote.

L'Ordre du Jour étant épuisé, François Coulinet lève la séance à 21h30.